

ATTESTATION D'ACCUEIL

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Concernant le visiteur

Photocopie du passeport (la 1^{ère} page avec numéro du passeport)

- nom et prénom
- date et lieu de naissance
- adresse complète
- **pour les enfants mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour quitter le territoire**

Concernant le demandeur

Identité :

- **livret de famille obligatoire** (suivant votre situation familiale)
- **original et photocopie de la carte d'identité ou carte de résident**
- **procuration si nécessaire** (pour époux ou épouse) utilisant la fiche de paie du conjoint : **document ci-joint à compléter**

Résidence : original et photocopie :

- De la **dernière quittance EDF ou GDF** ou de téléphone
- **pour les locataires : original et photocopie** de la dernière quittance de loyer
- **contrat du bail** (avec précision de la surface en m2 habitables)
- **pour les locataires d'un bailleur social** : fournir l'attestation précisant la surface habitable réelle (si les m2 réels du logement ne sont pas précisés sur le contrat)
- **pour les propriétaires : original et photocopie** de l'acte de vente (photocopie 1^{ère} page, parcelle, ares, signatures)

Ressource :

- **original et photocopie** de la dernière fiche de salaire (**contrat à durée indéterminée**)
- **pour les retraités : original et photocopie** de l'attestation de la CARSAT et des caisses complémentaires
- **pour les contrats à durée déterminée (CDD) : originaux et photocopies** des 3 dernières fiches de salaire + contrat
- **pour les travailleurs indépendants** : bilan comptable de l'entreprise établi par votre agent comptable + n° SIRET
- **pour les demandeurs d'emploi percevant l'ASSEDIC** : fournir l'attestation d'ouverture des droits précisant la durée de l'indemnisation et le montant journalier

Timbre :

- **1 timbre fiscal électronique (Attestation d'Accueil) de 30 €** disponible à l'achat sur internet (timbre.gouv.fr), ou chez un buraliste agréé.
- **Délai de traitement : 10 jours**

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans un souci d'efficacité, les demandes « Attestation Accueil » seront établies

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

MERCI DE VOUS ADRESSER A L'ACCUEIL – 1 rue d'Alsace à Mulhouse

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Ou par téléphone au 03.89.32.69.19